



Pourcentage du ca d'un client par rapport au ca d'une société

Par **bertrap**, le **16/12/2009** à **16:50**

Bonjour,

Je dirige une petite société et un de nos clients m'a présenté un contrat avec l'article suivant:

"Le Fournisseur s'engage par les présentes à informer immédiatement la Société par lettre recommandée lorsque le Chiffre d'Affaires réalisé par le Fournisseur au titre du présent Contrat avec la Société et/ou les Filiales représente plus de quinze (15) pour cent de son Chiffre d'Affaires total en France."

Je ne comprend pas a quoi correspond cette limite de 15%
Pouvez vous me dirte à quoi cela correspond?

Cordialement